

29 avril 1988 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Réponse de M. François Mitterrand, Président de la République et candidat à l'élection présidentielle de 1988, au questionnaire du journal "Le Monde", le 29 avril 1988, sur la vie associative.

QUESTION.- Que doivent être les rôles respectifs de l'Etat et des associations dans la société française ?

- François MITTERRAND.- Les associations s'inscrivent dans une très longue tradition de démocratie locale. Elles expriment ce qu'il y a de plus vivant et de plus noble dans nos sociétés démocratiques, la participation à la vie de la cité, le désintéressement et la solidarité avec les autres. C'est le cas des associations d'aide aux personnes âgées ou en difficulté, des organismes caritatifs ou d'aide médicale au tiers monde.

- Dans de nombreux cas, les associations ont été à l'origine d'activités qui revêtaient un caractère de service public et qui ont été progressivement reprises par l'Etat. Cette évolution, constatée dans le passé, n'a rien d'inéluctable. De nombreuses associations assurent des missions de service public, avec parfois plus de souplesse et d'efficacité qu'un organisme administratif. Les associations expriment un point de vue non institutionnel, dans le droit fil de la décentralisation, qu'il convient d'encourager.\

QUESTION.- Quelle est la première mesure que vous souhaiteriez voir prise dans le domaine associatif ?

- François MITTERRAND.- C'est la reconnaissance du volontariat, mot employé à dessein, puisque le bénévolat est aujourd'hui dévalorisé, ce qui est regrettable. Cette reconnaissance pourrait faire l'objet de la mise en place d'un véritable partenariat du service public.

- Par exemple, des associations pourraient signer des conventions avec l'ANPE (pour le parrainage de jeunes à la recherche d'un emploi), avec l'école (pour les activités de loisirs et d'apprentissage en dehors des heures scolaires), avec la justice (pour l'aide aux mineurs, pour l'aide aux victimes). Les pouvoirs publics doivent s'engager à reconnaître un champ d'autonomie aux associations, de façon à leur permettre de concevoir leur développement dans la durée.\

QUESTION.- Quels types de moyens devraient être envisagés pour le développement de la vie associative ?

- François MITTERRAND.- Les associations constituent une source de création d'emplois qu'il convient d'encourager. Mais leur indépendance sera d'autant mieux assurée qu'elles sauront faire preuve dans leur gestion de la rigueur financière indispensable. Leur but est de satisfaire des besoins, non d'en tirer un profit. Cela ne doit pas interdire la bonne gestion.\

QUESTION.- Quelles sortes de contreparties attendez-vous de la part des associations ?

- François MITTERRAND.- Qu'elles évitent la routine et les revendications corporatistes, qu'elles sachent, par la qualité de leur fonctionnement, attirer davantage de volontaires, qu'elles identifient des besoins nouveaux, actuellement non satisfaits, et qu'elles inventent des réponses adéquates, qu'elles soient proches des gens et fassent vivre les solidarités locales. Les associations sont et doivent rester le ferment de notre démocratie.\